



INVITATION

**2ème assemblée
extraordinaire des délégués (AD)
du PEV Suisse**

Samedi 15 septembre 2018



**Salle des Sociétés, Centre des Epan-
cheurs**

Place de la Gare 3, 2520 La Neuveville

PROGRAMME

dès 09:30

Arrivée des délégués

Café & croissant

10:15

Ouverture de l'Assemblée par la Présidente

Marianne Streiff-Feller, Présidente PEV Suisse

Méditation

John Ebbutt, Pasteur de l'Eglise réformée évangélique de La Neuveville

Salutations

Valérie Oppliger, Présidente PEV Jura Bernois

Roland Matti, Maire de La Neuveville (PLR)

Sujets de votation du 25 novembre 2018 et prise de position

- **Initiative populaire du 12 août 2016 «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)»**
Pour : **Manfred Bühler**, Conseiller national UDCP (BE)
Contre : **Marianne Streiff-Feller**, Conseillère nationale PEV (BE)
- **Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)**
Pour : **Dieter Widmer**, Directeur Office AI Canton de Berne
Contre : **Yvonne Feri**, Conseillère nationale PS (AG)
- **Initiative populaire du 23 mars 2016 « Pour la dignité des animaux de rentes agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) »**
Nik Gugger, Conseiller national PEV (ZH)

Divers et questions

Conclusion

12:45

Fin

Suivi d'un repas facultatif

INDICATIONS CONCERNANT L'ASSEMBLEE

Inscription et organisation

Le PEV Suisse est l'organisateur de l'assemblée en collaboration avec le PEV Jura Bernois. Tous les membres et personnes intéressées sont invités à participer à l'AD. Les Présidences des sections sont priées de s'assurer que celles-ci soient représentées de manière conforme aux statuts. Inscrivez-vous à l'AD jusqu'au **11 septembre 2018** au plus tard en ligne sous www.evppev.ch/ad ou par téléphone au 031 351 71 71.

Droit de vote

Chaque parti cantonal dispose de deux délégués. En outre, les partis locaux et, s'ils n'existent pas, les partis régionaux ou cantonaux, sont habilités à fournir deux délégués pour représenter les 40 premiers membres. Pour chaque tranche supplémentaire de 20 membres, ils ont droit à un délégué supplémentaire. Les membres du comité central disposent par ailleurs du droit de vote. Tous les autres membres du parti ont le droit de prendre part aux assemblées des délégués avec une voix consultative (art.8, § 2&3 des statuts).

Frais de participation

Les frais de participation pour le repas de midi (y compris boissons non alcoolisées/café/thé) se montent à **CHF 35.00**. Ce montant doit être réglé lors du contrôle d'entrée. La participation sans repas est gratuite.

Discussion / Interventions

Afin de permettre au plus grand nombre possible de participants d'intervenir, nous prions de respecter un temps de parole de 2 minutes maximum.

Autres indications

Les dossiers relatifs à l'assemblée seront mis à disposition au plus tard le 12 septembre 2018.

Voyage

Il est conseillé de se rendre au lieu de l'assemblée grâce aux transports publics. Le lieu de l'assemblée est à env. 1 minute à pied de la gare de La Neuveville.



Nous nous réjouissons de vous accueillir en grand nombre !

Meilleures salutations et à bientôt à La Neuveville.

Marianne Streiff-Feller
Présidente

Roman Rutz
Secrétaire général

Parti Evangélique Suisse

Nägeligasse 9 | Case postale | 3001 Berne | 031 351 71 71 | info@evppev.ch | evppev.ch